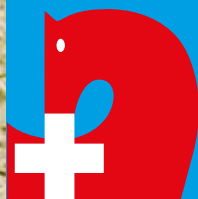




# Un cœur pour le cheval

L'éthique dans les sports équestres et dans le rapport avec le cheval: principes et matières à réflexion





«Je tiens le destin  
de mon cheval  
entre mes mains.»

## Avant-propos

Chaque personne qui entretient des rapports avec les chevaux, que ce soit dans le cadre du sport, des loisirs ou du travail, va affirmer qu'elle veut ce qu'il y a de meilleur pour son cheval. Mais, franchement: cela est-il vraiment toujours valable pour tous les actes et toutes les décisions? Savons-nous vraiment toujours exactement ce qui est le meilleur pour le cheval? Quoi qu'il en soit, une chose est sûre: le cheval domestiqué dépend des hommes, il est en quelque sorte à leur merci. Et il s'agit d'en tenir compte dans les sports équestres.

L'éthique est synonyme d'un comportement correct et responsable dans chaque situation et envers tous les humains et les animaux concernés. Très souvent, il n'existe pas de réponse univoque aux questions en matière d'éthique. Ces réponses renvoient plutôt au sens moral et à la conscience de chacun d'entre nous.

Dans les sports équestres, que ce soit lors des loisirs ou de la compétition, l'éthique a de nombreuses facettes. Comme partout dans le sport, il s'agit de faire preuve de fair-play envers les concurrents et les officiels. Et cela est d'autant plus important lorsqu'un autre être vivant, le cheval – avec ses propres besoins et ses propres perceptions – est concerné. Ainsi, les sports équestres sont acceptables du point de vue éthique pour autant qu'ils soient prati-

qués avec fair-play envers le cheval, sans céder ni à l'anthropomorphisme, ni aux abus.

L'éthique dans les sports équestres ne s'applique pas uniquement à l'utilisation des chevaux mais également à leur détention et à leur gestion. Si bien des points sont fixés dans la législation sur la protection des animaux et dans les règlements sportifs, l'éthique autour du cheval va encore beaucoup plus loin.

Cette brochure s'adresse en premier lieu aux personnes pratiquant les sports équestres. Mais les formateurs, les vétérinaires, les maréchaux-ferrants, les selliers, etc. portent également une responsabilité d'ordre éthique. Nous ne prétendons pas être exhaustifs mais nous tenons simplement à fournir matière à réflexion et à promouvoir la conscience des aspects éthiques dans les sports équestres. Nous voulons inciter les personnes pratiquant les sports équestres et les professionnels du cheval dans un sens plus large à prendre leurs responsabilités – dans l'intérêt du cheval et des sports équestres.

Berne, le 27 octobre 2018  
La FSSE et ses associations-membres





«Mon cheval doit se sentir parfaitement bien dans son écurie.»

## Ici, il fait bon vivre

Les chevaux passent une grande partie de leur temps dans l'écurie et cet aspect ne doit pas être sous-estimé pour ce qui est de leur bien-être. S'il existe toutes sortes de types d'hébergements, ceux-ci doivent être adaptés aux besoins et à la condition de vie du cheval.

Les dispositions de la législation en matière de protection des animaux concernant les dimensions minimales, les contacts sociaux, l'équipement et les enclos doivent impérativement être observés. En plus de cela, il existe certaines questions éthiques devant être évaluées pour chaque cas:

- Le type d'hébergement choisi (boxe, boxe à stabulation libre, écurie ouverte, etc.) convient-il à mon cheval?
- Mon cheval se sent-il bien au sein du groupe de l'écurie ouverte dont il fait partie, avec ses compagnons de pré ou avec le cheval du boxe voisin?
- Le fourrage et la litière sont adaptés aux besoins de mon cheval?
- Mon cheval est-il affecté par les fréquents changements d'écurie ou de groupe qui le séparent de son environnement social et de son cadre habituel?
- Le personnel d'écurie a-t-il un comportement correct envers le cheval?

Chaque cheval a sa propre individualité et le choix de la meilleure forme de détention pour chaque cas ne doit pas relever d'aspects émotionnels. Quelquefois, on souhaiterait autre chose que ce qui est la meilleure solution pour le cheval. Il convient donc d'apprendre à observer et à identifier la meilleure manière de satisfaire aux besoins du cheval dans un environnement domestiqué.



«Je respecte les limites de mon cheval en matière de performances.»

## Encourager et exiger avec discernement

Il n'est pas toujours simple de reconnaître les limites de son cheval en matière de performances et de faire la part des choses entre l'encouragement et une trop grande sollicitation. Les personnes pratiquant les sports équestres doivent évaluer les situations d'un œil critique et dans le sens du cheval, sachant qu'il est souvent payant de demander l'avis d'experts professionnels dans l'entourage du cheval.

Selon la législation en matière de protection des animaux, personne ne doit de façon injustifiée causer à des animaux des douleurs, des maux ou des dommages, les mettre dans un état d'anxiété ou porter atteinte à leur dignité d'une autre manière. Il est également interdit de les surmener inutilement. Certaines pratiques et méthodes de formation sont interdites soit par voie légale, soit par voie réglementaire. Dans le cadre de l'éthique, il convient en outre de répondre aux questions suivantes:

- Est-il acceptable du point de vue éthique d'utiliser pour les entraînements des méthodes interdites lors des compétitions?
- Est-il correct de participer à un cours intensif ou à une manifestation avec mon cheval sans l'avoir préparé soigneusement et systématiquement à cette tâche par un entraînement régulier à la maison?

- Mon cheval est-il physiquement et psychologiquement apte à fournir la prestation demandée? Correspond-elle à ses prédispositions?
- Est-ce que je tiens suffisamment compte des conditions climatiques lors des entraînements et des compétitions et est-ce que j'adapte mes exigences en conséquence?
- Est-ce que j'assume ma responsabilité envers mon cheval également en cas d'absence, en contrôlant par exemple la manière dont une autre personne travaille avec mon cheval?

En plus des personnes pratiquant les sports équestres, les personnes impliquées au sens large, comme les entraîneurs ou les selliers, sont également concernées. Elles sont par exemple confrontées aux questions éthiques suivantes:

- L'entraîneur fait-il preuve de correction envers le cheval lorsque, lors d'un cours, il félicite le cavalier pour sa prestation afin de lui faire plaisir, bien que le cavalier perturbe manifestement le bien-être du cheval?
- Le sellier endosse-t-il une responsabilité morale lorsqu'il adapte la selle mais qu'il omet d'informer le propriétaire du cheval des déficits musculaires de ce dernier?

## Faire preuve de circonspection lors des voyages

Que ce soit pour un concours, un cours ou un spectacle – les chevaux sont aujourd'hui souvent et parfois longtemps en route et ils sont logés loin de leur écurie habituelle. Monter dans une remorque ou un camion représente un énorme défi pour le cheval, tout comme le fait d'être séparé, le cas échéant, de ses congénères et d'être transporté dans un engin roulant. Il doit en effet surmonter certains instincts primaires et aller contre sa nature.

La durée du transport, l'équipement du véhicule de transport et les tâches du personnel d'accompagnement sont fixés par la loi. Au-delà de ces dispositions, il convient de tenir compte des aspects éthiques suivants:

- Ai-je soigneusement habitué mon cheval au transport?
- Est-ce que je charge à chaque fois mon cheval avec le calme et la patience requise sans l'angoisser?
- Est-il correct de laisser longtemps mon cheval dans le véhicule de transport lors d'une manifestation?
- Est-il justifiable éthiquement parlant de voyager régulièrement dans des lieux étrangers avec mon cheval tout en sachant qu'il ne sent pas suffisamment bien ni dans le véhicule de transport ni dans l'écurie étrangère pour satisfaire convenablement ses besoins élémentaires (manger, boire, uriner, etc.)?

«Mon cheval voyage volontiers.»





«Je me perfectionne constamment afin de toujours mieux comprendre mon cheval.»

## On n'a jamais fini d'apprendre

La loi sur la protection des animaux stipule que toute personne qui s'occupe d'animaux doit tenir compte au mieux de leurs besoins et veiller à leur bien-être. Pourtant, il n'est pas toujours facile et évident pour les personnes qui détiennent ou s'occupent de chevaux de savoir comment se comporter correctement et dans l'intérêt du cheval. C'est pourquoi il est de la responsabilité éthique de chacun d'acquérir le savoir le plus large possible en la matière et de constamment se poser les questions suivantes:

- Est-ce que je me perfectionne en continu dans ma discipline équestre et est-ce que j'applique régulièrement mes nouvelles connaissances?
- Est-ce que je dispose des connaissances de base sur la détention, l'alimentation et la santé des chevaux me permettant d'évaluer correctement les situations concernant mon cheval? Est-ce que je développe régulièrement ce savoir en acquérant de nouvelles connaissances?
- Est-ce que je fais appel aux experts concernés comme les vétérinaires, les maréchaux-ferrants, les selliers, etc. lorsque j'observe chez mon cheval quelque chose qui nécessite ou pourrait nécessiter l'intervention de ces spécialistes?

Celui qui forme les personnes pratiquant les sports équestres et les futurs professionnels de la branche équine endosse une responsabilité éthique particulièrement importante. C'est pourquoi il convient de se remettre constamment en question:

- En tant qu'enseignant, est-ce que je remplis mon rôle d'exemple en particulier au niveau de mon comportement envers les chevaux?
- Lors de mes cours, les chevaux et les sportifs équestres bénéficient-ils d'une pédagogie de qualité et ne sont-ils pas trop sollicités?
- Lors de mes cours, les sportifs équestres et les futurs professionnels peuvent-ils développer leur personnalité et leurs compétences sociales?



«Je traite correctement mon cheval jusqu'à la fin de sa vie.»

## Penser à la fin dès le début

Lorsqu'un cheval a terminé sa vie active, son propriétaire conserve une obligation morale à son égard et doit décider comment devra être sa retraite respectivement sa fin de vie. Déjà avant l'acquisition d'un cheval, il convient de tenir compte du fait que la tranche de vie durant laquelle le cheval ne peut plus être engagé dans le sport ou les loisirs peut être très longue le cas échéant.

Il est donc une fois de plus judicieux de discuter des aspects éthiques de cette décision avec des spécialistes comme les vétérinaires et les entraîneurs afin de trouver la solution optimale pour chaque cas.

- Est-il correct de remplacer mon cheval atteint dans sa santé par un nouveau car l'ancien ne répond plus à mes exigences en matière d'utilisation?
- Mon cheval est-il encore en assez bonne santé pour entamer une «deuxième carrière», par exemple comme jument d'élevage ou comme cheval de loisir, de promenade, de manège ou comme cheval de thérapie?

- Mon cheval, qui a été détenu toute sa vie dans un boxe individuel et qui allait tout seul au pré, se sentira-t-il bien s'il est placé avec l'âge et une santé défailante dans un pâturage pour chevaux âgés au milieu d'un grand troupeau?

Si la mise à mort d'un cheval s'avère inévitable, celle-ci doit être faite par des spécialistes formés à cet effet selon les meilleures pratiques de la branche, en garantissant le mieux possible la dignité du cheval et en lui évitant toute souffrance inutile.

- Est-ce justifiable moralement parlant de décider de la vie ou de la mort d'un cheval en se basant sur des arguments financiers?
- Est-ce que j'assume ma responsabilité consistant à éviter à mon cheval des souffrances inutiles en mettant fin à sa vie le moment venu?



«Mon cheval a aussi le droit de ne pas toujours être en forme.»

## Dans les bons comme dans les mauvais moments

Chaque personne pratiquant les sports équestres souhaite un partenaire équin sain et heureux qui l'accompagne avec confiance dans chaque aventure afin de pouvoir profiter pleinement du temps passé avec lui.

Le détenteur ou celui qui s'occupe du cheval est donc responsable de la santé physique et psychique de l'animal selon la législation sur la protection des animaux et le compétiteur doit respecter les règles en matière de dopage et de médication. Cependant les sportifs équestres doivent également réfléchir à certains aspects éthiques:

- Est-il correct éthiquement parlant d'administrer au cheval des médicaments en dehors des compétitions afin d'agir sur ses performances?
- Suis-je prêt à faire passer la santé de mon cheval avant mon ambition, voire même mon plaisir?
- Est-ce que j'accorde à mon cheval suffisamment de temps pour qu'il puisse récupérer de façon optimale après une prestation soutenue et bénéficie-t-il des soins éventuellement nécessaires?
- Est-ce correct de renoncer à certaines possibilités thérapeutiques pour des raisons financières?

Dans ce contexte, les vétérinaires et les soigneurs endossent également une grande responsabilité. Ils sont en effet souvent confrontés à des situations exigeant une évaluation attentive en matière de fair-play envers le cheval. Il s'agit par exemple des cas suivants:

- Lorsqu'un cheval doit à plusieurs reprises être traité pour un problème résultant manifestement de méthodes d'entraînement inappropriées ou d'un équipement mal adapté, le vétérinaire ou le soigneur a-t-il la responsabilité morale d'informer le cavalier sur la cause du problème?
- Du point de vue éthique, est-il justifiable d'administrer à un cheval fragilisé un traitement contre la douleur afin de pouvoir continuer à l'utiliser? Est-ce même une obligation pour les vétérinaires et les soigneurs de le faire?



«Je contribue  
à une perception  
positive des  
sports équestres.»

## Respecter la nature et ses semblables

Les personnes pratiquant les sports équestres apprécient de pouvoir le plus souvent possible monter dans les forêts et les champs et il leur arrive de traverser des quartiers d'habitation avec leur cheval. Or le fait que les cavaliers et meneurs puissent utiliser cet espace public n'est pas une évidence et cela dépend en premier lieu de la bonne image dont jouissent les sports équestres auprès du public. Ainsi, il est de la responsabilité de tous les sportifs équestres d'éviter tout comportement pouvant jeter le discrédit sur les sports équestres.

Dans ce contexte, les personnes pratiquant le sport équestre doivent se poser les questions suivantes:

- Lorsque je croise des gens dans l'espace public, suis-je toujours aimable et est-ce que je tiens compte du fait qu'ils ont peut-être peur des chevaux ou qu'ils ne savent pas comment évaluer leur comportement?
- Lors de ma sortie à cheval, est-ce que je fais attention à la nature et aux cultures et, dans le cas où mon cheval aurait involontairement provoqué des dommages, est-ce que je l'annonce aux autorités concernées ou au propriétaire du terrain?
- Est-ce que je réagis avec compréhension aux critiques des gens qui ne connaissent pas les chevaux en tentant d'avoir avec eux une discussion constructive?



«Je m'engage  
pour un  
sport de  
compétition  
correct.»

## Unis aussi dans les compétitions

Les concours sont organisés la plupart du temps par des sociétés et ils ne peuvent avoir lieu que grâce à l'engagement infatigable des bénévoles. La préparation est souvent longue et elle exige beaucoup de travail. Les organisateurs sacrifient de nombreuses heures de leur temps libre pour gagner des sponsors et pour mettre une infrastructure optimale sur pied. Quant aux juges, aux délégués techniques et aux autres fonctionnaires sportifs, ils assument leur tâche sur les places de concours lors de nombreux week-end de l'année avec beaucoup de cœur et au plus près de leur conscience et c'est uniquement grâce à eux que les sportifs équestres peuvent se mesurer lors des compétitions.

Le concours doit en premier lieu servir d'indicateur pour connaître son propre niveau et le degré de formation de son cheval et il n'est pas un combat à tout prix contre les autres concurrents. Un comportement correct à l'égard de tous les participants et particulièrement à l'égard du cheval est donc au tout premier plan – car ce n'est que lorsque tous tirent à la même corde que la compétition devient un plaisir pour tous.

Sur la place de concours, les compétiteurs peuvent par exemple se poser les questions suivantes:

- Est-ce correct de critiquer les décisions des juges sans leur laisser la possibilité de me les expliquer avec calme et un esprit ouvert?
- En cas d'échec à un concours, est-ce que je recherche tout d'abord la faute chez moi avant d'en imputer la responsabilité à mon cheval ou à des circonstances externes?
- Est-ce que je respecte le travail des organisateurs en m'en tenant aux horaires et aux règles de la place de concours?

Les fonctionnaires sportifs doivent également toujours se remettre en question:

- Lorsque je juge des épreuves, est-ce que je fais abstraction du nom et du degré de notoriété des participants pour pouvoir juger leurs prestations de façon objective? Suis-je véritablement impartial?
- Est-ce que j'interviens toujours avec tact mais avec fermeté contre tout compétiteur qui se fait remarquer sur la place de concours par son comportement contraire à l'éthique, particulièrement envers les chevaux?
- En tant que fonctionnaire, est-ce que je traite tous les participants avec le même respect, indépendamment de leur niveau de performance et de leur expérience en concours?

# Code d'éthique de la FSSE

Toutes les personnes affiliées à la FSSE et à ses associations-membres sont soumises aux Statuts en matière d'éthique\* pour le sport suisse. Ceux-ci définissent non seulement les faits, mais aussi les compétences, la procédure ainsi que les sanctions en cas d'éventuelles violations de l'éthique.

De plus, et de manière plus précise, la FSSE attend en outre de ses membres qu'ils orientent en leur âme et conscience leurs actions avec les chevaux et les hommes selon les principes suivants, lesquels sont répartis en trois thèmes : Rapports avec les chevaux, rapports avec les personnes dans le sport équestre ainsi que lors des compétitions.

Les principes éthiques relatifs aux trois domaines mentionnés ci-dessus figurent aux pages suivantes. Ils sont valables pour toutes les personnes actives dans le milieu des sports équestres, de l'élevage, de la détention et de la formation de chevaux, que ce soit dans le cadre des loisirs ou de façon professionnelle. Il faut entendre par sports équestres, au sens de ces principes éthiques, toute activité physique avec le cheval, avec ou sans esprit de compétition. Lorsqu'on parle ici de chevaux, on pense toujours à tous les animaux de la famille des équidés, soit également les poneys, les mulets et les ânes. Tous ces principes éthiques répondent à un seul impératif: le plaisir avec le cheval.

\* Le présent Code d'éthique a été approuvée par l'assemblée des membres du 27 octobre 2018.

Les procédures et les sanctions sont régies par les Statuts en matière d'éthique du sport suisse de Swiss Olympic qui entrent en vigueur le 1.1.2022 qui prévalent sur ce Code d'éthique.

## I. Principes éthiques régissant les rapports avec le cheval

1. L'humain respecte chaque cheval, indépendamment de sa race, de son âge, de son sexe ou de son utilisation.
2. Toute personne qui s'occupe d'un cheval prend la responsabilité de l'être vivant qui lui est confié.
3. L'environnement du cheval ainsi que ses conditions de vie tiennent compte de ses besoins.
4. Toute utilisation du cheval tient compte de ses capacités naturelles et sportives, de sa disposition à l'effort ainsi que de son bien-être physique et psychique.
5. Tout acte provoquant peur, souffrance ou douleur doit être évité.
6. Toute personne qui pratique les sports équestres sous quelque forme que ce soit ou s'occupe de chevaux dispose des connaissances requises, reste attentive et ouverte aux nouveautés et se remet sans cesse en question.
7. Toute personne qui constate un comportement ou une pratique inadéquate à l'égard de chevaux intervient de manière appropriée et constructive.
8. L'humain assume une responsabilité à l'égard du cheval jusqu'à la fin de la vie de ce dernier et tient compte de son bien-être dans toute décision.



## II. Principes éthiques régissant les rapports entre les personnes dans les sports équestres

1. La pratique des sports équestres est empreinte de respect mutuel et de confiance entre les personnes, indépendamment du type d'activité, des chevaux utilisés, du niveau de performance ou du succès en compétition.
2. Toute personne qui pratique les sports équestres ou qui y est impliquée d'une manière ou d'une autre contribue, par un comportement correct et respectueux à l'égard du cheval et des autres personnes, à l'acceptation des sports équestres par le grand public.
3. Toute personne pratiquant les sports équestres dans l'espace public veille à une co-existence harmonieuse et à un dialogue constructif avec la population, les propriétaires fonciers et les autorités.
4. Toute personne qui enseigne ou forme est un modèle et transmet non seulement des compétences techniques mais aussi l'ensemble des connaissances et notamment les principes éthiques relatifs au cheval et à son utilisation.
5. Les cavaliers, les entraîneurs et tout particulièrement les parents de jeunes pratiquant les sports équestres ont des attentes réalistes face aux performances et évitent tout surmenage physique ou psychique.
6. Toute personne qui vend des chevaux a la responsabilité d'évaluer les attentes et les capacités de l'acheteur par rapport au niveau de formation et aux qualités propres du cheval, ainsi que de prodiguer des conseils honnêtes dans l'intérêt du cheval et de l'acheteur.

## III. Principes éthiques lors des compétitions

1. Le bien-être des chevaux et le fair-play sportif priment toujours, lors des compétitions, sur l'ambition personnelle et les intérêts commerciaux.
2. Toute personne qui participe à des compétitions équestres accorde son respect et son estime à ses concurrents, aux organisateurs, aux officiels et aux sponsors, honore le travail fourni et respecte le matériel et les installations.
3. Les officiels sont conscients de leur rôle d'exemple, ils accomplissent leur devoir en toute objectivité et sans préjugé et évitent les conflits d'intérêt. Ils agissent avec tact mais fermeté s'ils constatent des infractions aux règlements, en particulier en ce qui concerne le comportement vis-à-vis des chevaux, des autres concurrents, des officiels ou des organisateurs.
4. Tout participant à un concours accepte les décisions du juge ou demande un entretien calme et ouvert pour se les faire expliquer.
5. Tout concurrent à un concours renonce à exercer une influence directe ou indirecte sur les juges en leur proposant des prestations, des objets ou des avantages d'une quelconque nature.

## IV. Obligation de signalement

1. Toute personne ayant observé, vécu ou en avoir eu connaissance de source sûre d'un comportement contraire à l'éthique dans le sport équestre est tenue de le signaler au Service de signalement et d'enquête pour les manquements à l'éthique dans le sport suisse.



# «Chapeau bas devant les prestations de nos chevaux.»

Réflexions sur la photo de couverture: Est-il correct, du point de vue éthique, de tondre un cœur sur la croupe d'un cheval? Est-ce mignon ou contraire à sa dignité? Est-ce pire que la chabraque rose avec des volants à laquelle personne n'accorde la moindre pensée éthique? Qu'en serait-il si, au lieu du cœur, il s'agissait du logo d'un sponsor? Les frontières de ce qui est défendable du point de vue éthique sont très floues et doivent toujours faire l'objet d'une évaluation individuelle et pour chaque cheval.

Cette brochure ainsi que d'autres peuvent être obtenues gratuitement ou téléchargées en format PDF sous [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)

Conception: Binkert Partnerinnen AG, Zurich  
Photos: Indication du copyright sur les photos  
Editeur: Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE

Copyright: Fédération Suisse des Sports Equestres FSSE 2022, utilisation possible avec indication souhaitée de la source.



Schweizerischer Verband für Pferdesport  
Fédération Suisse des Sports Equestres  
Federazione Svizzera Sport Equestri  
Swiss Equestrian Federation

Papiermühlestrasse 40 H  
P.O. Box 726  
CH-3000 Bern 22  
Tel. +41 (0)31 335 43 43  
[info@fnch.ch](mailto:info@fnch.ch) | [www.fnch.ch](http://www.fnch.ch)